



## ► Textes adoptés

Conférence internationale du Travail – 110<sup>e</sup> session, 2022

---

# Résolution concernant la composition du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail

(8 juin 2022)

La Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail,

Décide, conformément aux dispositions de l'article III du Statut du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail, tel que modifié le 17 juin 2021, et aux mesures transitoires adoptées pour sa mise en œuvre,

de reconduire M. Patrick Frydman (France) dans ses fonctions de juge du Tribunal pour un mandat supplémentaire non renouvelable de sept ans.